

Projet de loi Fraude fiscale : une vraie victoire sur le Verrou de Bercy mais un net manque d'ambition sur l'évasion fiscale

- Posted on [19 septembre 2018](#)

Communiqué commun – Anticor, Attac, CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, Sherpa, le Syndicat de la Magistrature

L'Assemblée a terminé ce mercredi 19 septembre l'examen du projet de loi relatif à la fraude fiscale. Modeste dans son ambition, le texte propose quelques avancées avec notamment l'aménagement du « verrou de Bercy », mais il introduit dans le même temps une nouvelle procédure dérogatoire pour les entreprises fraudeuses, tandis que l'évasion fiscale reste un angle mort du texte.

*« L'aménagement du « verrou de Bercy » est un vrai pas en avant : avec les critères inscrits dans la loi, les fraudes les plus graves pourront enfin faire l'objet de poursuites judiciaires. Cependant, la justice ne pourra toujours pas poursuivre de sa propre initiative les cas de fraudes fiscales découverts incidemment à l'occasion d'enquêtes sur d'autres faits, comme c'est le cas pour tous les autres délits. Il est regrettable que les député-e-s aient renoncé à aller jusqu'au bout pour mettre fin à cette exception française. »*déclare Manon Aubry, porte-parole d'Oxfam France.

*« Il est déplorable qu'en parallèle de l'ouverture du « verrou de Bercy », ce projet de loi introduise une nouvelle forme de justice dérogatoire pour les grandes entreprises fraudeuses. Avec l'extension de la convention judiciaire d'intérêt public à la fraude fiscale, elles pourront accepter de payer une amende en échange d'une extinction des poursuites et sans reconnaissance de culpabilité. Ce mécanisme non dissuasif instaure une justice à deux vitesses, qui permettra aux sociétés responsables de fraudes d'ampleur d'acheter leur innocence. »*ajoute Laura Rousseau, Responsable du pôle flux financiers illicites à Sherpa.

*« Ce projet de loi ne s'est pas attaqué aux enjeux d'évasion fiscale. La transposition de la « liste noire » européenne des paradis fiscaux n'est qu'une mesure de façade, qui plus est hypocrite car elle exclut d'office les pays européens, dont certains paradis fiscaux les plus importants comme l'Irlande ou le Luxembourg, tandis que la Namibie rejoindra la liste française. Qui a déjà entendu parler de la Namibie dans les montages d'évasion fiscale ? »*conclut Lison Rehbinder, chargée de plaider Financement du développement au CCFD-Terre Solidaire.

Contacts Pauline Leclère
pleclere@oxfamfrance.org
07 69 17 49 63